

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail - Justice - Solidarité

ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

LOI 019
L/ 2003// AN

**RATIFIANT ET PROMULGUANT L'ACCORD DE PRET SIGNE
LE 07 JUILLET 2003, ENTRE LA REPUBLIQUE DE GUINEE ET
LA BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT (BID), POUR
LE FINANCEMENT DU TROISIEME PROJET D'EDUCATION EN
GUINEE.**

L'ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

Vu les dispositions de la Loi Fondamentale notamment en ses articles
59 et 77;

Après en avoir délibéré, adopte;

Le Président de la République promulgue la Loi dont la teneur suit:

ARTICLE 1ER: Est ratifié et promulgué l'accord de prêt signé le 07
Juillet 2003, entre la République de Guinée et la Banque Islamique de
Développement (BID), pour le financement du troisième projet
d'éducation en Guinée.

ARTICLE 2: La présente Loi sera enregistrée, publiée au Journal Officiel
de la République de Guinée et exécutée comme Loi de l'Etat

Conakry, le 14 OCTOBRE 2003



GENERAL LANSANA CONTE